

<http://www.cpalb.fr/pres-de-1-800-cormorans-recenses-un-danger-pour-les-poissons-du-lac>



Près de 1 800 cormorans recensés : un danger pour les poissons du lac

- Le coin biologie - Toutes les informations -

Date de mise en ligne : dimanche 10 septembre 2017

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

Trouvé sur le [site du Dauphiné Libéré](#) Par G.A. | Publié le 10/09/2017 à 06:06

À l'appel de l'AAPPMA d'Aix-les-Bains/Grand Lac (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques), une grande opération de comptage des oiseaux piscivores a été menée, le samedi 26 août, sur le lac du Bourget. Répartis sur les rives et sur des bateaux, plus de 100 pêcheurs étaient présents pour observer ces oiseaux.

« Ces oiseaux sont un grand danger pour les poissons du lac »



Le grand cormoran

Les résultats de cette opération d'envergure viennent d'être dévoilés. En une matinée, 1 752 cormorans ont été aperçus (moyenne des deux comptages de 10 minutes). Ainsi que 770 goélands, 728 grèbes, 62 harles bièvres et 12 hérons. « Ces résultats ont été modérés et une marge d'erreur a été prise en compte », explique Raymond Verguet, vice-président de l'AAPPMA aixoise et responsable de cette opération de comptage. « Ainsi, nous avons éliminé de ces résultats tous les oiseaux comptés en double ou en triple. En s'appuyant sur des bases scientifiques de la prédation, nous estimons que ces oiseaux ont prélevé, ce jour-là, près d'1,8 tonne de poissons dans le lac. Ceux qui voudraient contester nos observations peuvent le faire. Mais qu'ils nous prouvent le contraire de ces chiffres. »

Face à la prolifération des oiseaux piscivores, les pêcheurs espèrent une prise de conscience collective des pouvoirs publics : « La surpopulation de ces oiseaux, notamment les cormorans, est un grand danger pour les poissons du lac. De plus, ils développent la puce du canard. » Ces résultats seront transmis aux fédérations de pêche, au Cisalb (Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget) et aux élus.